

# La Cazalère

chambres d'hôtes

Patrick SOULAN

Place du Docteur Colat

65710 CAMPAN

Téléphone 06.72.14.18.41

## BULLETIN DE RESERVATION

Exemplaire à renvoyer à :

«La Cazalère» Patrick SOULAN place du docteur Colat 65710 Campan.

### Vos coordonnées :

Nom ..... Prénom .....  
Tél. fixe..... Portable ..... Courriel.....  
Adresse..... CP ..... Ville.....

Date de l'arrivée ..... Date du départ ..... Votre heure d'arrivée environ.....

Chambres	/ nuit	Nbre de personnes	Total
avec petit déjeuner « <b>Paï y Maï</b> » Un lit double et un lit simple 2/3 personnes sanitaires dans la chambre	2 personnes / 63 euros		
	3 personnes / 75 euros		
avec petit déjeuner « <b>Viatgés</b> » Un lit double et un lit simple 2/3 personnes sanitaires dans la chambre	2 personnes / 63 euros		
	3 personnes / 75 euros		
<b>La Suite « 2 Cadets »</b> sanitaires dans la suite avec petit déjeuner	4 personnes / 96 euros		
	5 personnes / 110 euros		
<b>Chambre 1 seulement:</b> Un lit double et un lit simple. sanitaires dans la suite avec petit déjeuner	2 personnes / 63 euros		
	3 personnes / 75 euros.		
<b>Chambre 2 seulement :</b> Deux lits simples sanitaires dans la suite avec petit déjeuner	2 personnes / 63 euros		
<b>Location de la Cazalère</b> <b>maison en exclusivité</b> pour <b>8 /11</b> personnes 'Sans le petit déjeuner'  Cuisine à disposition	Une nuit = 200 euros.		
	Deux nuits = 360 euros		
	Sept nuits = 950 euros.		
Le : Signature :		<b>Total à régler :</b>	
		Acompte de 30%	
		Reste à régler	

### Conditions particulières

#### Inscription :

Toute inscription devra être accompagnée du versement d'un acompte minimum représentant 30 % du montant total des prestations. La réception de cet acompte n'impliquant l'acceptation de la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix des prestations devra être réglé 30 jours avant le début effectif du séjour.

Le règlement par cheque au nom de **Patrick SOULAN** adresse : « **La Cazalère** » **Pace du Docteur Colat. 65710. CAMPAN.**

#### Le montant des frais d'annulation sont :

Pour votre part, si vous annulez votre séjour, quelque soit la raison, il est nécessaire de prévenir le plus rapidement possible par lettre recommandée.

A plus de 30 jours du début de votre séjour : 30 euros de frais de dossier par personne,

De à 30 jours : 30 % du prix du séjour, De 30 à 8 jours : 50 %, De 7 à 2 jours : 100 %

Pour tout séjour commencé et abrégé, et/ou toute prestation non prise du fait du participant, le montant total du séjour reste dû.